



**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
DES VEHICULES A JALHAY MARIOMONT DANS LE CADRE DE LA FETE DES VOISINS.**

**Le Bourgmestre,**

- Vu la demande introduite en date du 12 août 2022 par Monsieur Bernard DARDINNE, 0499/72 29 77 [bernard.dardinne@gmail.com](mailto:bernard.dardinne@gmail.com) quant à l'organisation d'une fête des voisins à Mariomont;
- Attendu que la fête des voisins se déroulera le dimanche 04 septembre 2022;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles L1133-1° et L1133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

**ARRETE:**

- Article 1** Le dimanche 04 septembre 2022 de 09h00 à 20h00 la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits Bois de Mariomont entre les immeubles n° 44 et n°66 excepté circulation locale. La route sera complètement fermée à hauteur de l'immeuble n° 57.
- Article 2** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation **conforme bien éclairée et mise en place par les organisateurs sous leur entière responsabilité.** (signaux C3 et E1 + excepté circulation locale).
- Article 3** Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.
- Article 4** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi
- Article 5** Expéditions de la présente seront transmises:
- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
  - o à Monsieur le Directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
  - o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n°4,
  - o à notre service des Travaux,
  - o à notre fonctionnaire « Planu »,
  - o à notre police locale,
  - o au demandeur

Jalhay le 22/08/2022

Le Bourgmestre

Michel FRANSOLET

